

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-JEAN-DE-DIEU
M.R.C. DES BASQUES**

17 décembre 2020 À une séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-de-Dieu, tenue le jeudi 17 décembre 2020, à 20h00, à la salle du conseil dûment convoqué par le secrétaire-trésorier suivant un avis spécial signifié aux membres du conseil, conformément aux dispositions du code municipal sous la présidence de Monsieur Alain Bélanger, maire.

Sont présents :

Monsieur Alain Bélanger, maire

Madame la conseillère Tania Gagnon-Malenfant
Louiselle Rioux
Nancy Gagné

Messieurs les conseillers Frédéric Bastille

Monsieur Daniel Dufour, directeur général, assiste à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 20h00, Monsieur le maire vérifie le quorum requis et déclare la séance ouverte. Le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et les membres du conseil et le directeur général y participent par le moyen *en présence* respectant les mesures sanitaires établies.

2020-12-276 RÉSOLUTION - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par Mme la conseillère Tania Gagnon-Malenfant
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet d'ordre du jour soit et est accepté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-12-277 RÉSOLUTION - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 445 RELATIF À L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES (GÉNÉRALES ET SPÉCIALES) AINSI QUE DES AUTRES MODES DE TAXATION (COMPENSATIONS OU TARIFICATIONS) NÉCESSAIRES À L'EXERCICE FINANCIER 2021

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2020;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est dûment **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Nancy Gagné
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement de taxation no 445 relatif à l'imposition des taxes foncières (générales et spéciales) ainsi que des autres modes de taxation (compensations et tarifications) nécessaires aux obligations de l'exercice financier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-12-278

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille
Et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance soit levée. Il est 20h16.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER